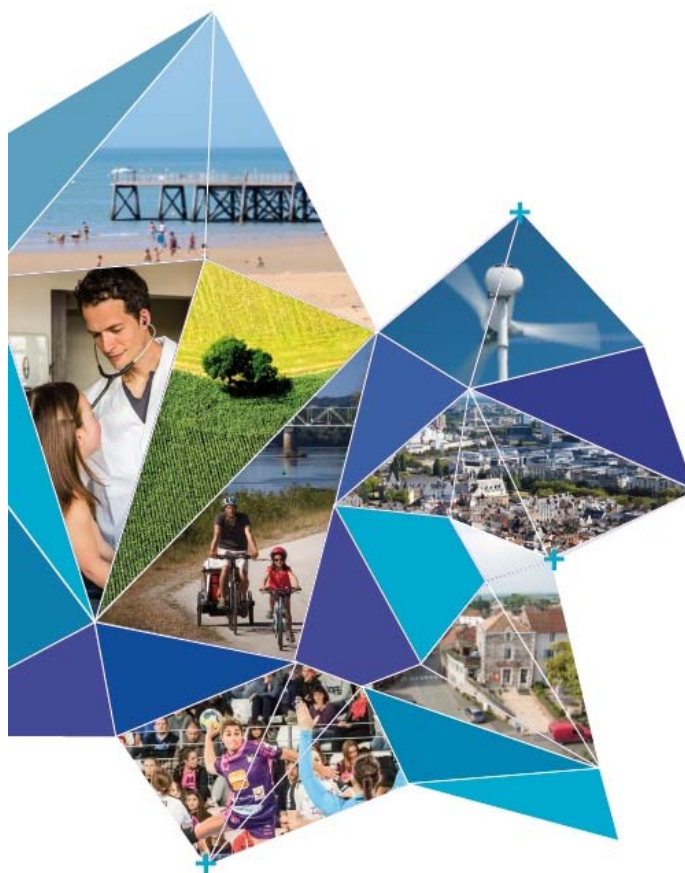


Le 11 octobre 2018

**CONTRACTUALISATION**

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020  
de la Communauté de communes  
du Pays de Meslay Grez  
1,346 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

① **Communiqué de presse** ..... p.2  
② **Exemples de projets développés par la CC du Pays de Meslay Grez** ..... p.3  
③ **Le territoire** ..... p.4  
④ **En savoir plus sur le CTR 2020** ..... p.5  
⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** ..... p.6

**CONTACT PRESSE**

Nadia Hamnache : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 11 octobre 2018

## Communiqué de presse

### Combat pour l'équité territoriale

# La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez 1,346 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-Président de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez avec Bernard Boizard, Président de la Communauté.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; la proximité, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; la liberté, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le Contrat Territoires-Région 2020 signé avec la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à 1,346 M€. A travers ce contrat, la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez souhaite engager des projets sur 4 thématiques prioritaires :

### 1. L'économie

*Objectifs* : favoriser l'installation d'entreprises, notamment en améliorant la cohérence de l'offre en zones d'activités économiques (ZAE), et en proposant une offre immobilière adaptée ; assurer une couverture totale du territoire en téléphonie mobile ; valoriser les atouts patrimoniaux et environnementaux, notamment en améliorant l'offre de circuits de randonnée pédestre et cyclable.

*Projets envisagés* :

- Viabilisation de ZAE (Bazougers, Meslay...).
- Construction de bâtiments économiques.
- Signalétique des sentiers de randonnée.

### 2. Le sport

*Objectifs* : poursuivre le maillage en équipements sportifs et améliorer la qualité par la construction et réhabilitation d'équipements sportifs.

*Projet envisagé* : construction d'une salle de sports à Bazougers.

### 3. La mobilité

*Objectif* : la Communauté de communes souhaite inscrire au contrat un projet favorisant l'intermodalité et les modes de circulation apaisés dans un territoire très dépendant de l'automobile et réfléchir à améliorer l'accessibilité aux services et équipements communautaires par la mise en œuvre du schéma de mobilité.

*Projet envisagé* : mise en œuvre du schéma local de transport.

### 4. La transition énergétique

*Objectifs* : la stratégie de l'intercommunalité s'articule autour de la maîtrise des consommations d'énergie et de réduction de GES. Le territoire souhaite ainsi améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics par des projets de rénovation énergétique des bâtiments du patrimoine public de l'EPCI.

*Projet envisagé* : requalification de la salle de tennis de Meslay-du-Maine.

## Focus projets

### Visite du bâtiment pour artisans, Zone d'activités du stade, Grez-en-Bouère

Afin de répondre à la fois aux besoins des artisans et de veiller à l'équilibre territorial du territoire, la Communauté de communes a réalisé plusieurs bâtiments artisanaux répartis sur le territoire : 4 bâtiments pour artisans en 2008 (Meslay-du-Maine, Grez-en-Bouère, Bouère, Villiers-Charlemagne), 5 bâtiments en 2012 (Bazougers, Meslay-du-Maine, St Loup-du-Dorat, Grez-en-Bouère, Bouère). Tous ont trouvé rapidement preneur. La Communauté de communes a souhaité poursuivre sa politique de construction de bâtiments à vocation artisanale par la construction d'un nouveau bâtiment (2 modules) afin d'accueillir une jeune entreprise en expansion et d'y encourager l'implantation de nouvelles entreprises. **Il s'agit de la construction d'un bâtiment de 250m<sup>2</sup> environ comprenant deux modules de 125 m<sup>2</sup> dotés d'une partie administrative et d'une partie atelier de 100 m<sup>2</sup>. Le bâtiment est implanté sur une parcelle de 1520m<sup>2</sup> environ. Le terrain a été clos et grillagé.**

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez les met à disposition en bail commercial, mais laisse la possibilité au locataire de racheter le bâtiment à tout moment.

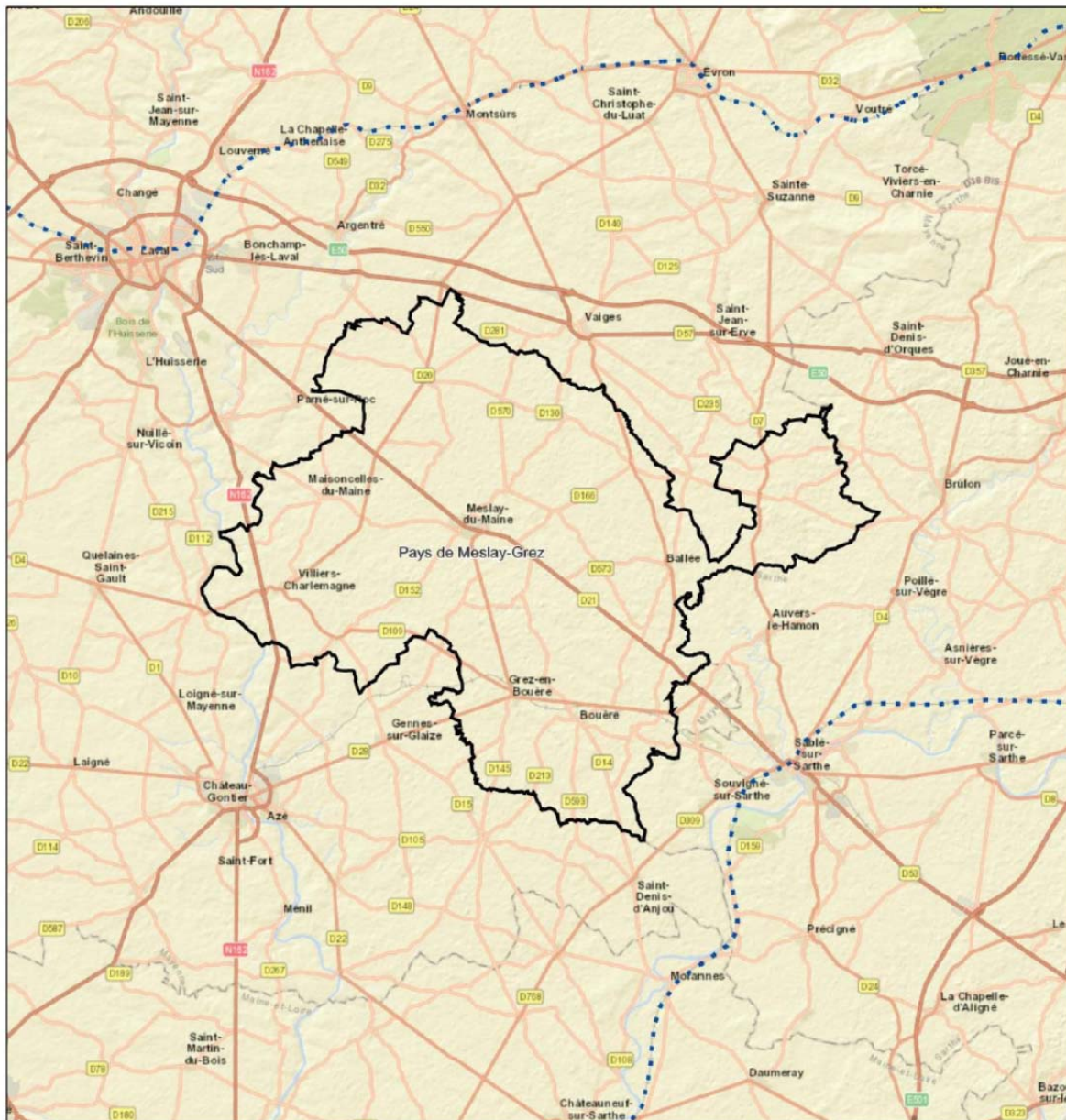
**Ce projet d'un coût total estimé à 271 975 € est accompagné par la Région des Pays de la Loire à hauteur de 100 000 €.**

### **Visite de l'entreprise SODAF GEO**

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez envisage de doubler la surface du bâtiment qui accueille en location l'entreprise SODAF GEO. L'établissement de Grez-en-Bouère, créé le 20-05-2012, passerait de 3 à 10 salariés (le siège de l'entreprise est situé à Bellevigny). C'est un établissement secondaire de l'entreprise SODAF GEO ETANCHEITE. Filiale du groupe Codaf, elle conçoit et applique, à l'aide de géomembrane, des systèmes d'étanchéité de bassins destinés au milieu agricole, industriel, collectivités et bassins d'agrément. Applicateur de membranes d'étanchéité depuis 25 ans, SODAF GEO ETANCHEITE met son savoir-faire et son expérience au service du milieu agricole : lagunes, stockages de lisiers, couvertures de fosse, réserves d'irrigation, algoculture, couverture de silos.



## La Communauté de communes du Pays de Meslay Grez



May 11, 2017

■ ■ ■ Lignes ferroviaires TER

□ EPCI 2017

1:288,895

0 2.75 5.5 11 mi  
0 2.75 5.5 11 km

La Communauté de communes : 22 communes.

13 940 habitants.

Président : Bernard Boizard.

## En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

**Maîtres d'ouvrage publics :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

**Maîtres d'ouvrage privés :** association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

## Chiffres clés de la contractualisation

### En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

### 2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

**25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.**



## Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 2 ans de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018. **Depuis leur mise en œuvre, 551 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 21 377 574 € soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

**Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez, 19 projets ont été accompagnés pour un montant total de 604 696 €.**

### FRDC (16 projets)

- Commune de Maisoncelles-du-Maine – 50 000 € pour les travaux de requalification urbaine et paysagère du bourg.
- Commune nouvelle de Val de Maine (Commune déléguée d'Epineux-le-Seguin) – 8 742 € pour les Travaux d'aménagement et de sécurité (carrefour de la mairie et rue Pierre Jean Chapron

- Commune de La Bazouge de Cheméré – 30 240 € pour la requalification et sécurisation de la traverse de l'agglomération (tranche 1).
- Commune de Grez-en-Bouère – 45 300 € pour la construction d'une structure multi-services.
- Commune de La Bazouge-de-Chéméré – 33 500 € pour les travaux de sécurisation du bourg.
- Commune de Bazougers – 15 000 € pour l'aménagement des abords des services scolaires et périscolaires.
- Commune de Bouère – 45 000 € pour la construction de vestiaires / sanitaires au sein de la salle de sports ainsi qu'une salle de rencontre/réception.
- Commune de Saint-Brice – 33 000 € pour le réaménagement des trottoirs et rénovation d'une route départementale (RD28).
- Commune nouvelle de Val de Maine (Commune déléguée d'Epineux-le-Seguïn) – 20 000 € pour l'aménagement de la rue Pierre Jean Chapron et du carrefour de la Chasnière.
- Commune d'Arquenay – 8 000 € pour la construction d'un espace multi-sports
- Commune du Bignon du Maine – 4731 € pour les travaux de toiture de l'église
- Commune de Ruillé Froid Fonds – 39 817 € pour les travaux d'aménagement de la mairie et du restaurant (propriété communale).
- Commune de Saint-Charles-la-Forêt – 13 800 € pour le remplacement des menuiseries des bungalows du village vacances et nature
- Commune de Meslay-du-Maine – 50 000 € pour la rénovation de la piste d'athlétisme du parc des sports.
- Commune de Saint-Loup –du-Dorat – 35 018 € pour des aménagements dans le bourg.
- Commune de Villiers-Charlemagne – 50 000 € pour la réhabilitation de la salle des sports.

#### **Fonds école (3 projets)**

- Commune du Buret –5 845 € pour les travaux de rénovation de l'école publique.
- Commune nouvelle de Val de Maine (commune déléguée de Ballée) – 100 000 € pour l'extension du groupe scolaire (regroupement de deux établissements sur un même site).
- Commune de Villiers-Charlemagne – 16 703 € pour les travaux de restructuration et d'extension du pôle enfance.

Par ailleurs 4 communes du territoire sont éligibles au dispositif « Pays de la Loire Commerce Artisanat », mesure 14 du Pacte Régional pour la ruralité, qui permet de soutenir directement des commerçants et artisans situés au sein de communes en fragilité commerciale : Bazougers, Bouère, Grez-en-Bouère et Villiers-Charlemagne. 2 projets ont d'ores et déjà été accompagnés.